

Image not found or type unknown



Conges payes et remuneration

Par **veronique**, le **28/07/2009** à **17:16**

Bonjour, j'ai été embauchée début mai dans une boulangerie en qualité de vendeuse à mi-temps. Mon patron ferme la boulangerie pour congés payés tout le mois d'août. Je perçois une rémunération pendant cette fermeture imposée. Étant inscrite aux assedic, pourrais-je prétendre à un complément assedic ? Bonne journée. Alexandra